

République du Niger
Ministère du Commerce et de l'Industrie
Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIMA)



Bulletin d'analyse sur les marchés agricoles

Edition Spéciale :

Mesure d'interdiction d'exportation de certaines céréales au Niger : analyse des impacts sur les marchés, enseignements et perspectives 2025–2026.



I. Contexte

Les marchés jouent un rôle central dans la garantie de la sécurité alimentaire des ménages en particulier dans un contexte marqué par des campagnes agricoles parfois déficitaires. Ainsi, le suivi régulier de leur fonctionnement constitue un des piliers essentiels du dispositif d'alerte précoce. L'intégration de la dynamique des marchés dans le processus décisionnel permet non seulement d'appréhender plus aisément l'impact des fluctuations sur l'accès des ménages à la nourriture, mais aussi de mieux cerner les circuits d'approvisionnement et la capacité des marchés à répondre à la demande.

Dans cette optique, les Systèmes d'Information sur les Marchés (SIM) apportent aux États, des données fiables sur la conjoncture commerciale, favorisant des prises de décision éclairées dans les domaines des politiques agricoles et de la sécurité alimentaire.

C'est dans cette perspective que le **Système d'Information sur les Marchés Agricoles du Niger (SIMA-Niger)** fournit régulièrement des informations pertinentes sur les marchés aux décideurs, aux partenaires techniques et financiers, ainsi qu'aux acteurs économiques (producteurs, commerçants, consommateurs, etc.) afin d'orienter de leurs actions et certains de leur choix et décision. Parmi les marchés suivis par le SIMA figurent également des marchés transfrontaliers dont six au Nigéria, un au Bénin et un au Burkina Faso ; ce qui permet de mieux comprendre les interactions commerciales et les mécanismes de fonctionnement des marchés au Niger.

Le 2 octobre 2025, le Niger a reconduit, par arrêté du Ministre du Commerce et de l'Industrie, l'arrêté **N°0104/MCI/SG/DGC/DCI du 16 octobre 2024** interdisant l'exportation du riz paddy, du riz blanchi, du mil, du sorgho, du niébé et du maïs. Cette mesure, initialement adoptée en **2024** pour contenir la hausse des prix de certains produits alimentaires, a donné des résultats satisfaisants notamment l'amélioration de la disponibilité des céréales sur les marchés nationaux et la stabilisation des prix, y compris pendant la période de soudure.

Ainsi, la reconduction de cette mesure s'inscrit dans un contexte économique et alimentaire particulier, marqué à la fois, par une forte demande en produits vivriers au niveau régional, une montée persistante des prix des denrées de base et une volonté affirmée des autorités de préserver la disponibilité intérieure des produits stratégiques pour la consommation nationale.

En effet, la région Ouest-africaine traverse depuis plusieurs mois une période de tensions sur les marchés céréaliers, alimentée par la réduction de l'offre liée aux aléas du changement climatique, à la contraction de la production dans certaines zones et à l'intensification des flux transfrontaliers. Le Niger fait aussi face à une double contrainte dont il faut tenir compte. Il s'agit, d'une part, de répondre à la demande interne pour maintenir un niveau d'approvisionnement suffisant et, d'autre part, de limiter les sorties massives de produits qui pourraient accentuer la pression sur les marchés locaux et renchérir les prix à la consommation. Cette décision vise donc avant tout, à garantir la sécurité alimentaire nationale, en protégeant les disponibilités locales contre les effets de la spéculation et de la forte attractivité des marchés frontaliers. Toutefois, une telle mesure comporte également des implications économiques et sociales notamment pour les acteurs du commerce transfrontalier, les producteurs agricoles et les ménages dépendants des revenus issus des ventes extérieures.

La présente analyse spéciale apporte un éclairage approfondi de la décision du Gouvernement sur l'interdiction l'exportation du riz paddy, du riz blanchi, du mil, du sorgho, du niébé et du maïs. Elle s'articule autour de trois axes principaux :

- **Évaluer les impacts économiques, sociaux et commerciaux** de la mesure sur les marchés locaux, les revenus des acteurs et la stabilité des prix ;
- **Tirer les leçons de la première phase d'application (2024–2025)**, en identifiant les effets positifs observés, les contraintes rencontrées et les ajustements opérés par les acteurs du marché ;
- **Proposer des pistes d'ajustement et de durabilité** pour la campagne en cours et les suivantes, afin d'assurer un meilleur équilibre entre la protection du marché national et le maintien des échanges régionaux.

A cet effet, cette note s'inscrit dans une démarche de suivi et d'aide à la décision, permettant aux autorités publiques et aux partenaires du secteur de disposer d'une base d'analyse solide pour évaluer la pertinence, l'efficacité et la durabilité de cette politique de restriction à l'exportation.

II. Approche méthodologique

L'analyse repose sur un dispositif combiné de collecte de données primaires et secondaires. Les données proviennent des suivis hebdomadaires et mensuels du SIMA (prix, flux, taux de change, coûts de transport, niveau des stocks et animation des marchés), complétées par des enquêtes ciblées auprès des commerçants, des transporteurs et des syndicats ainsi que des entretiens téléphoniques avec les acteurs transfrontaliers. Des statistiques agricoles nationales et des rapports régionaux (CILSS, FAO, PAM, etc.) ont également été mobilisés.

La période d'analyse couvre septembre **2024** à septembre **2025**, avec des projections pour la campagne **2025–2026**.

L'approche est mixte et combine :

- Une analyse quantitative des tendances de prix, des flux et des coûts, avant et après la mise en œuvre de la mesure ;
- Une analyse qualitative des perceptions des acteurs et des effets sur les disponibilités alimentaires et les revenus.

Les outils utilisés incluent les tableaux de bord du SIMA, les séries temporelles, les comparaisons interannuelles et les entretiens de terrain.

L'étude reconnaît certaines limites notamment la couverture incomplète des marchés transfrontaliers et l'influence de facteurs externes (climat, sécurité, inflation).

Cette méthodologie vise à fournir une lecture synthétique et opérationnelle des effets et impacts de la mesure d'interdiction d'exportation, en appui à la prise de décision publique et au suivi de la sécurité alimentaire nationale.

III. Analyse des effets économiques, commerciaux et sociaux

1. Effets favorables de la mesure

a) Disponibilité accrue sur les marchés intérieurs

Les approvisionnements sur les marchés intérieurs se sont nettement améliorés puisqu'ils sont portés par des flux commerciaux soutenus et des arrivages réguliers de produits issus des nouvelles récoltes. Les stocks

détenus par les commerçants grossistes demeurent supérieurs de **30 %** à la moyenne saisonnière selon les estimations faites en septembre 2025, traduisant ainsi une meilleure fluidité des échanges et une capacité d'absorption renforcée des marchés. Cette situation a contribué à limiter les tensions spéculatives habituellement observées à cette période, tout en assurant une stabilité structurelle de l'offre dans les principaux bassins de consommation.

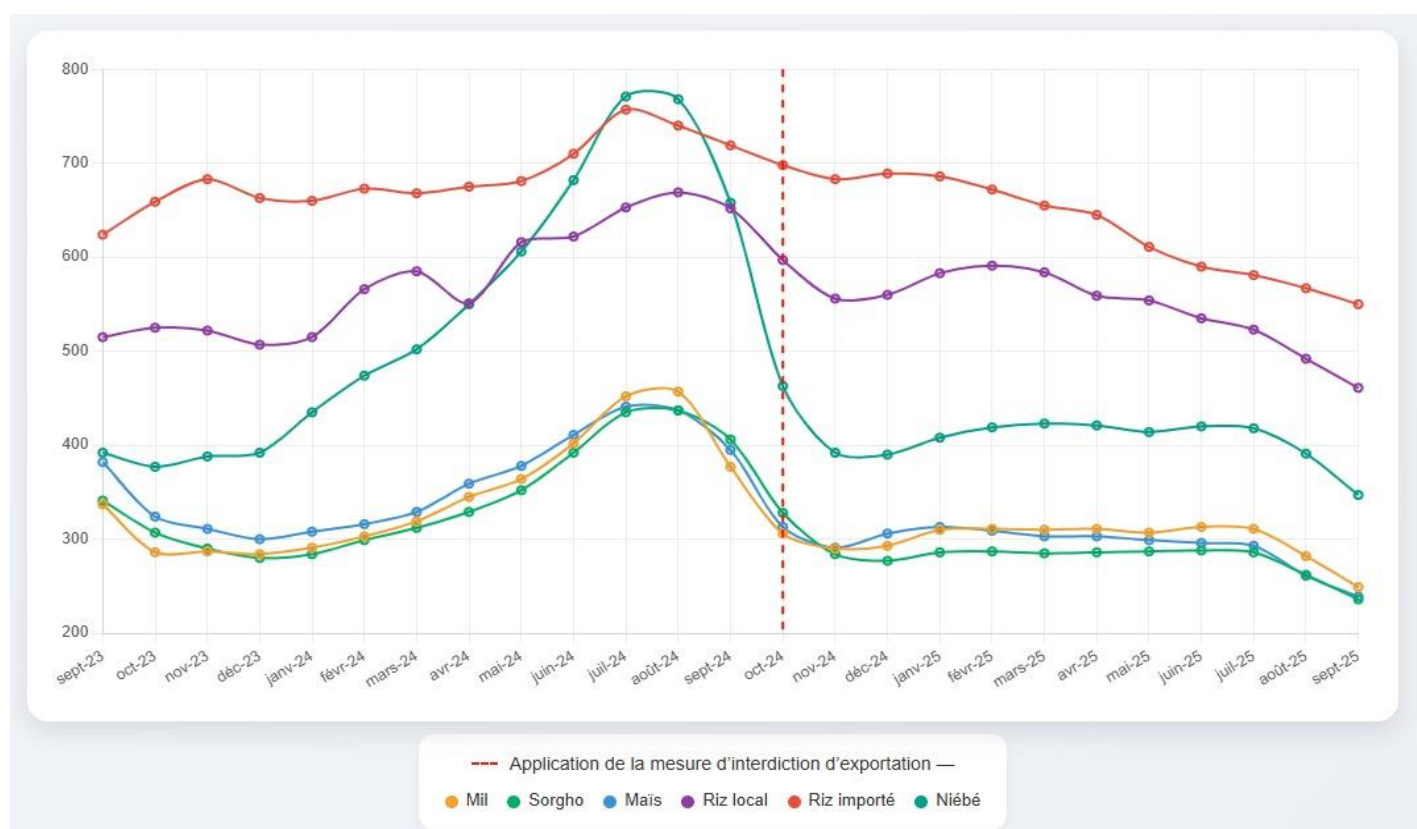
b) Stabilisation et détente des prix au détail

Les marchés céréaliers ont enregistré une baisse généralisée des prix au détail en septembre 2025 comparés au même mois de l'année passée, marquant une rupture positive avec les tendances saisonnières habituelles :

- Mil : **249 FCFA/kg** en septembre 2025 contre **377 FCFA/kg** en 2024, soit une baisse de **34 %** ;
- Sorgho : **236 FCFA/kg** contre **406 FCFA/kg**, en repli de **42 %** ;
- Maïs : **239 FCFA/kg** contre **395 FCFA/kg**, soit une diminution de **39 %** ;
- Le Riz local : **461 FCFA/kg** contre **652 FCFA/kg** l'année passée, soit une baisse de **29 %** ;
- Le Riz importé : **550 FCFA/kg** contre **719 FCFA/kg**, soit **23%** de baisse ;
- Le Niébé : **347 FCFA/kg** contre **658 FCFA/KG**, soit **47%** de diminution.

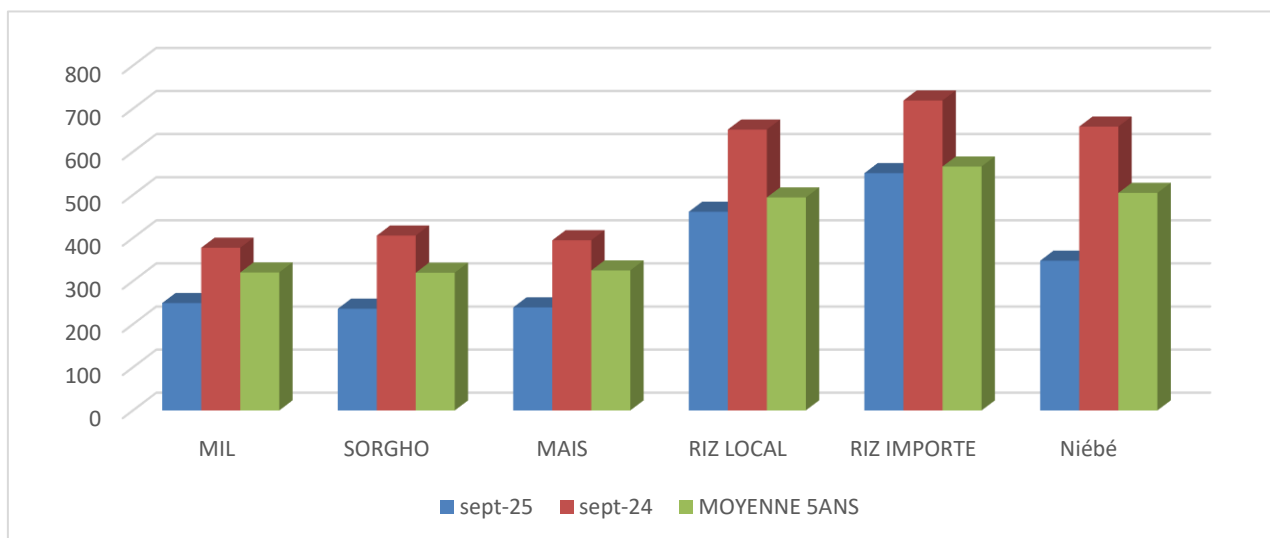
Ces reculs reflètent non seulement l'abondance de l'offre, mais aussi une bonne coordination entre les circuits de distribution et les zones de production, favorisant une meilleure transmission des prix à la consommation. Cette tendance est mise en évidence par les graphiques ci-dessous.

Graphique 1 : Evolution des prix des céréales et du Niébé sur les marchés les années avant et après la mesure.



Source : Données SIMA

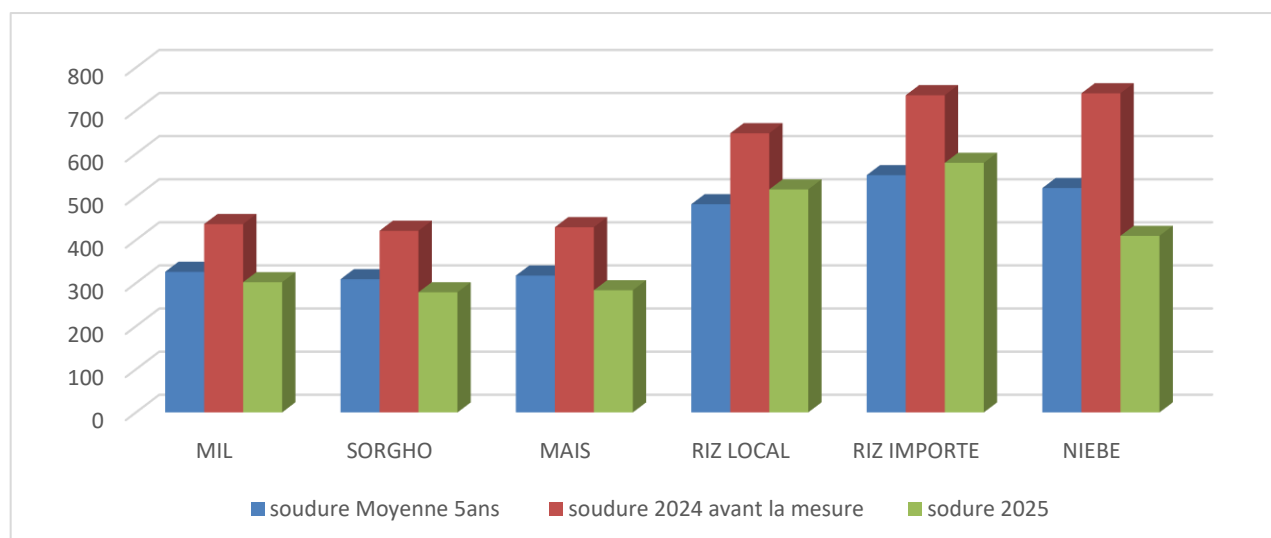
Graphique 2 : Evolution des prix des moyens au cours du mois de Septembre 2025 par rapport au mois de septembre 2024 et à la moyenne quinquennale.



c) Réduction des tensions sur la période de soudure

Contrairement aux dynamiques structurelles observées les années précédentes, la période de soudure 2025 a été marquée par une détente précoce des marchés. Les prix, au lieu d’augmenter entre juin et septembre comme c’est généralement le cas, ont poursuivi une trajectoire baissière grâce à la disponibilité anticipée des nouvelles récoltes et à la mobilisation rapide des stocks de report. Cette situation, a permis d’atténuer les risques de crise alimentaire localisée, dans plusieurs régions vulnérables.

Graphique 3 : Evolution des prix des moyens au cours de la soudure 2025 par rapport à la soudure en 2024 et à la moyenne quinquennale.



d) Amélioration du pouvoir d’achat des ménages consommateurs

La baisse des prix des denrées de base s’est traduite par une amélioration tangible du pouvoir d’achat des ménages, notamment urbains et ruraux consommateurs nets de céréales. Cette évolution a permis aux ménages de dégager des ressources pour satisfaire d’autres besoins essentiels tels que la santé, l’éducation et les intrants agricoles, favorisant ainsi un effet multiplicateur positif sur les économies locales.

e) Renforcement de la stabilité sociale et économique

La stabilisation des prix alimentaires a contribué à la préservation de la cohésion sociale et à la réduction des risques de tensions communautaires liés à l'accès à la nourriture. En maintenant les prix à des niveaux accessibles, les autorités et les acteurs de la filière ont indirectement soutenu la stabilité macroéconomique, en limitant la volatilité des marchés et en prévenant les flambées inflationnistes observées dans d'autres contextes sahéliens.

2. Conséquences des mesures sur les acteurs économiques

a) Baisse des revenus agricoles dans les zones excédentaires

La contraction des prix sur les marchés intérieurs, bien qu'avantageuse pour les consommateurs, s'est souvent traduite par une baisse sensible des revenus agricoles dans les zones de forte production, notamment dans les régions de **Maradi et Zinder**. Les producteurs de mil et de niébé ont enregistré des reculs de 25 à 40 % des prix à la production, affectant ainsi la rentabilité de leurs exploitations. Cette situation a concerné particulièrement les petits exploitants dont les marges bénéficiaires reposent sur la vente de surplus post-récolte, accentuant ainsi les écarts de revenus au sein des filières rurales.

b) Désincitation à la production future

La chute prolongée des prix pourrait engendrer une désincitation à la production lors des prochaines campagnes agricoles. Face à la faiblesse des prix perçus et à la diminution des marges, plusieurs producteurs envisageraient de réduire les superficies emblavées des cultures vivrières traditionnelles et/ou de se détourner au profit d'activités non agricoles plus rémunératrices. A moyen terme, cette évolution risquerait de compromettre la production vivrière nationale et d'accroître la dépendance vis-à-vis des importations.

c) Accumulation de stocks invendus

La faiblesse de la demande extérieure, notamment due à la persistance des restrictions ou des ralentissements sur les marchés frontaliers nigériens, pourrait aussi entraîner une accumulation de stocks invendus chez plusieurs commerçants et collecteurs locaux. En effet, l'absence de débouchés transfrontaliers peut affecter la rotation des stocks, immobilisant une part importante du capital commercial et accentuant ainsi les risques de dépréciation des produits stockés.

d) Expansion du commerce informel transfrontalier

La mise en œuvre des mesures d'interdiction d'exportations a aussi engendré une intensification du commerce informel transfrontalier, notamment le long des corridors Niger–Nigéria et Niger–Bénin. Bien que cette activité contribue à maintenir une certaine fluidité dans les échanges, elle échappe au contrôle fiscal et sanitaire des autorités, privant l'État de recettes et compliquant la régulation des flux commerciaux.

e) Pression sur les marges des intermédiaires et transporteurs

La baisse généralisée des prix a également exercé une pression accrue sur les marges bénéficiaires des acteurs intermédiaires : grossistes, détaillants et transporteurs, dont les coûts logistiques (carburant, manutention, taxes) n'ont pas diminué dans les mêmes proportions. Cette situation s'est traduite par une réduction de l'activité commerciale dans certains marchés secondaires et une contraction de l'emploi dans la chaîne de distribution, notamment dans le transport interrégional.

3. Bilan global

Les données issues du SIMA confirment que la mesure a pleinement atteint son objectif principal, à savoir la stabilisation des marchés céréaliers et horticoles.

En réduisant la volatilité des prix et en maintenant une offre suffisante, les mesures prises par le Gouvernement ont contribué à préserver le pouvoir d'achat des consommateurs tout en limitant les tensions inflationnistes observées les années précédentes. Cependant, l'efficacité durable de cette intervention dépendra étroitement de la mise en place de mécanismes d'ajustement visant à corriger les effets constatés sur les petits exploitants de certaines zones. Il s'agira notamment, de compenser les pertes de revenus subies par les producteurs dans les zones excédentaires, à travers des instruments tels que :

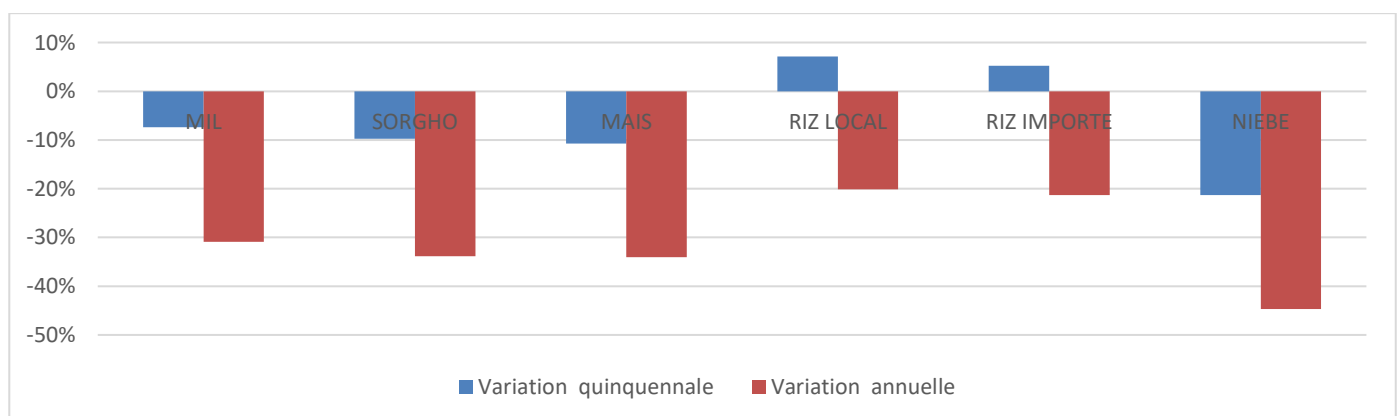
- des filets de sécurité ciblés pour les petits exploitants ;
- des programmes d'achat public ou de stockage stratégique pour réguler les prix à la production ;
- et des incitations à la production durable, notamment via une facilité d'accès au crédit, aux intrants et à la formation technique.

En somme, si la mesure s'est révélée efficace à court terme pour contenir les fluctuations de prix, sa pérennité économique et sociale dépendra de la capacité des acteurs publics et privés à instaurer un équilibre entre stabilité des marchés et rentabilité des producteurs.

IV. Leçons tirées de la mise en œuvre 2024-2025

La mesure d'interdiction d'exportation s'est révélée hautement efficace pour endiguer la flambée des prix sur les marchés céréaliers nationaux. Durant la période critique de la soudure 2025, le niveau moyen des prix est resté inférieur de 10 % à la moyenne quinquennale (2020–2024) pour la plupart des produits, traduisant une maîtrise remarquable des tensions inflationnistes et une stabilisation du pouvoir d'achat des ménages.

Graphique 4 : Variation des prix des moyens pendant la soudure en 2025 par rapport à la soudure en 2024 et à la moyenne quinquennale.



Fait particulièrement notable : le Niger n'a pas eu recours cette année à l'aide extérieure pour la mise en œuvre des opérations d'assistance aux populations vulnérables. Cette situation inédite témoigne d'une disponibilité suffisante des stocks publics, grâce à une gestion préventive et rigoureuse des réserves alimentaires et à la bonne coordination interinstitutionnelle. Les magasins de l'État ont pu approvisionner efficacement les programmes sociaux, sans dépendre des soutiens extérieurs, confirmant ainsi la résilience accrue du dispositif national de sécurité alimentaire.

Cette performance résulte d'une coopération renforcée entre les institutions clés : Ministères en charge du Commerce, de l'Agriculture, de l'Intérieur et des Finances, ayant permis une surveillance efficace des flux, une régulation maîtrisée des échanges et une stabilisation durable des marchés.

Le SIMA a joué un rôle déterminant dans cette réussite. Son suivi continu des marchés, la production régulière d'analyses et la diffusion rapide des informations stratégiques ont permis d'orienter les décisions publiques et de prévenir les déséquilibres régionaux.

Pour autant, la pérennisation de ces acquis passe par la mise en place de mesures d'accompagnement structurelles, notamment :

- le renforcement des infrastructures de stockage pour stabiliser les marchés en période de soudure ;
- la promotion de la transformation locale afin d'accroître la valeur ajoutée et de soutenir les producteurs
- et le développement des achats institutionnels, pour garantir à la fois la sécurité alimentaire et la rémunération équitable des acteurs agricoles.

Ainsi, la mesure d'interdiction d'exportation, combinée à une gestion proactive de la disponibilité intérieure, constitue un cas exemplaire de régulation réussie, démontrant la capacité du Niger à assurer sa stabilité alimentaire sans appui externe.

V. Analyse des alternatives et options d'ajustement

Bien que la mesure d'interdiction d'exportations se soit révélée efficace pour endiguer la flambée des prix et stabiliser les marchés céréaliers nationaux, sa pérennisation à long terme nécessite d'autres analyses notamment une réflexion stratégique sur des mécanismes alternatifs ou complémentaires de sécurisation des petits exploitants et de stabilisation des marchés. En effet, si cette politique a permis d'assurer la disponibilité intérieure et de préserver le pouvoir d'achat des ménages, elle présente aussi des limites structurelles conséquentes qu'il convient d'anticiper afin d'éviter les effets de désincitation à la production ou la montée du commerce informel.

Dans cette optique, plusieurs options d'ajustement graduelles et intégrées méritent d'être envisagées :

1. Taxation sélective des exportations

Mettre en place des droits variables à l'exportation selon la période et le niveau de disponibilité intérieure permettrait de réguler les flux sortants sans bloquer totalement les échanges. Ce mécanisme, générateur de recettes, nécessite toutefois, une surveillance rigoureuse pour éviter les contournements.

2. Quotas d'exportation ajustables

Examiner les possibilités de fixer des plafonds de volumes exportables en fonction des disponibilités nationales permettrait d'équilibrer les besoins intérieurs et extérieurs. Cette option exige un dispositif de suivi performant et une coordination interinstitutionnelle étroite. Ce qui nécessitera la mise en place d'un Comité ad hoc de suivi des plafonds de volumes exportables.

3. Licences temporaires ou saisonnières

L'octroi de licences d'exportation pendant les périodes excédentaires offrirait plus de flexibilité aux opérateurs économiques, tout en préservant la sécurité alimentaire en période critique. La transparence dans la gestion de ces licences serait essentielle à sa crédibilité.

4. Subventions ciblées et incitations productives

Des mesures de soutien différenciées (subventions à la production, allègements fiscaux, aides à la commercialisation) pourraient compenser les pertes de revenus dans les zones excédentaires et encourager la production durable. Leur efficacité dépendra d'une bonne identification des bénéficiaires et de la capacité budgétaire de l'État.

5. Renforcement des capacités de stockage et des réserves stratégiques

Investir dans des infrastructures modernes de stockage dans toutes les régions et dans la gestion optimale des stocks publics permettrait de réguler les prix sur le long terme et de réduire la dépendance aux mesures conjoncturelles.

6. Accords commerciaux régionaux concertés

Favoriser des accords équilibrés au sein de l'AES, de l'UEMOA et du CILSS offrirait un cadre pour encadrer les échanges transfrontaliers tout en garantissant une solidarité alimentaire régionale.

7. Renforcement du suivi et de la gouvernance du dispositif

Le SIMA, appuyé par une cellule interinstitutionnelle de concertation, doit poursuivre son rôle de veille stratégique pour anticiper les déséquilibres et orienter les décisions selon l'évolution des marchés.

En effet, la mesure a pleinement joué son rôle de stabilisateur conjoncturel, mais sa durabilité passera par la transition vers un modèle de régulation optimum, combinant une taxation progressive, une fixation de quotas ajustables, un renforcement de structures de stockage stratégique et une coordination régionale. Cette approche graduelle, garantirait à la fois la sécurité alimentaire nationale, la stabilité des revenus agricoles et la résilience durable des marchés.

VI. Perspectives pour la campagne 2025-2026

Les perspectives agricoles pour la campagne 2025–2026 s'annoncent globalement favorables, avec une production nationale attendue supérieure à la moyenne des cinq dernières années. Cette performance devrait consolider la stabilité observée sur les marchés céréaliers durant la soudure 2025 et renforcer la disponibilité intérieure des produits de base. En parallèle des mesures de régulation et de suivi rapproché des marchés, le projet de grande irrigation initié par le Gouvernement viendra renforcer la production nationale de manière durable. En sécurisant l'accès à l'eau pour les cultures vivrières dans les zones stratégiques, ce projet contribuera à accroître les rendements, à stabiliser l'offre nationale et à réduire la vulnérabilité aux aléas climatiques et aux fluctuations de marché.

Cependant, plusieurs facteurs de vigilance demeurent :

- Demande régionale soutenue, notamment en provenance du Nigéria, où les prix intérieurs demeurent nettement plus élevés et susceptibles de créer une pression sur les flux transfrontaliers ;
- Coûts logistiques élevés et risques persistants de contrebande, qui peuvent perturber la régulation du marché ;
- Comportement adaptatif des producteurs, certains pouvant réduire leurs superficies semées si les prix domestiques restent durablement bas, avec un impact potentiel sur l'offre future.

Dans ce contexte, deux scénarios plausibles se dessinent :

- **Scénario optimiste** : une bonne campagne agricole, combinée à une application rigoureuse de la mesure d'interdiction des exportations, garantirait une disponibilité suffisante sur les marchés et une stabilité prolongée des prix.

- **Scénario prudent** : une forte pression régionale sur la demande pourrait entraîner des risques de contournement et des tensions localisées sur certains marchés frontaliers, en particulier dans les zones à forte intégration commerciale.

Ainsi, malgré des fondamentaux agricoles solides, la vigilance institutionnelle et le suivi rapproché des marchés par le SIMA resteront déterminants pour préserver la stabilité acquise et anticiper les éventuelles tensions.

VII. Recommandations stratégiques

L'analyse des effets de la mesure d'interdiction d'exportation a permis d'assurer la stabilité des prix et la disponibilité intérieure des céréales en 2025. Toutefois, pour garantir la durabilité des résultats obtenus et préserver les déséquilibres à venir, il est essentiel d'adopter une approche progressive et coordonnée à plusieurs horizons temporels.

Court terme (2025–2026)

Objectif : Consolider les acquis immédiats de la mesure et prévenir les tensions sur les marchés frontaliers.

- Maintenir la mesure de manière ciblée et régionale, selon la disponibilité des produits et les dynamiques locales.
- Assurer un suivi rapproché des prix, des flux transfrontaliers et des stocks à travers le SIMA et les cellules régionales.
- Mettre en place un dispositif de communication proactive avec les acteurs du marché pour limiter la spéculation et renforcer la confiance.
- Exploiter la bonne disponibilité actuelle des stocks publics, qui a permis d'éviter le recours, cette année, à l'aide extérieure pour les opérations d'assistance aux populations vulnérables.

Moyen terme (2026–2027)

Objectif : Passer d'une logique de restriction à une régulation équilibrée et concertée du marché céréalier.

- Mettre en place un mécanisme de stabilisation des prix producteurs-consommateurs, à travers des prix d'achat garantis et des achats institutionnels.
- Encourager la transformation locale et le stockage décentralisé, notamment du niébé, du mil et du riz, pour absorber les excédents et renforcer la valeur ajoutée nationale.
- Développer un mécanisme de compensation ciblé pour les producteurs affectés par la baisse des prix à la production.

Long terme (au-delà de 2027)

Objectif : Construire une architecture durable de régulation et de gouvernance du marché céréalier.

- Établir un cadre national de régulation des marchés agricoles, combinant taxation, quotas, stockage stratégique et coordination régionale.
- Renforcer les capacités institutionnelles et analytiques du SIMA et des ministères concernés pour un pilotage proactif des marchés.
- Promouvoir la coopération régionale (AES CILSS, UEMOA etc...) afin d'harmoniser les politiques commerciales, de sécuriser les échanges et de prévenir les distorsions de marché

VIII. Conclusion

La reconduction de la mesure d'interdiction d'exportation des céréales constitue une décision stratégique déterminante pour la préservation de la sécurité alimentaire nationale. Elle a démontré son efficacité immédiate en maintenant des prix stables, en assurant une disponibilité satisfaisante des denrées de base et en renforçant la résilience économique des ménages urbains et ruraux.

Les initiatives structurelles telles que le projet de grande irrigation mise en œuvre, combinées aux mesures de régulation du marché et aux programmes d'incitation à la production et à la transformation locale, consolident la sécurité alimentaire, renforcent la résilience des marchés et contribuent à la souveraineté alimentaire du Niger sur le long terme

Cependant, la pérennité de ses effets dépendra de la capacité des pouvoirs publics à instaurer un équilibre durable entre la protection du consommateur et la sécurisation du producteur à travers la fixation des prix incitatifs pour encourager la production.

À moyen terme, il s'agira de passer d'une logique de restriction à une régulation adaptative et concertée, articulant plusieurs leviers complémentaires :

- Une gouvernance commerciale flexible ;
- Des incitations ciblées à la production et à la transformation locale ;
- Et un système de suivi des marchés performant à travers le SIMA.

En combinant ces approches, le Niger pourra consolider la stabilité de son marché intérieur, réduire sa dépendance aux aléas extérieurs et renforcer sa souveraineté alimentaire, tout en garantissant des revenus équitables aux acteurs de la filière céréalière.